

PROCES-VERBAL

De la réunion du 15 septembre 2022

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Procuration : 1
Absents : 2

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 15 septembre à 20H00, le conseil municipal de la commune de Le Merlerault, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Martine GRESSANT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 8 septembre 2022

Présents : Mme GRESSANT Martine, Maire, M GRESSANT Matthias, 1^{er} adjoint, Mme COUGÉ Huguette, 2^{ème} adjointe, M MOUSSAY Alain, 3^{ème} adjoint, M. LEURETTE Benoit, Mme THEBLINE Sylvie, Mme MÉTRAL Nathalie, Mme MAIRET Bessy, M. NEZAN Patrick, Mme HERVÉ Christine, M. THIERRY Christophe, M. BOULARD Denis, M.LACOUR Alexandre

Absente excusée : Mme BOUSSEL Annick donne pouvoir à Mme HERVÉ Christine

Absente : Mme FONTAINE Olga,

Secrétaire de séance : Mme HERVÉ Christine

✚ Les membres présents approuvent à l'**unanimité** le procès-verbal de la réunion du 7 juillet 2022

1) Délibération – Fonds de concours pour travaux de voirie VC 222

La Communauté de commune a prévu de réaliser des travaux sur la VC 222 « Lieu-dit La Guerrie » au programme 2022.

Le règlement de la CDC VAM prévoit un fond de concours à hauteur de 30% équivalent à la somme estimée de 5 166.30 € HT pour un montant total des travaux de 17 221.00 € HT, pour un Béton Bitumeux Semi Grenu 0/10 sur 5 cm (BBSG).

Les travaux sont conditionnés à l'accord du Conseil Municipal, Madame le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les travaux prévus par la CDC VAM au lieu-dit « La Guerrie » sur la VC 222
- ACCEPTE de payer un fond de concours à la CDC VAM à hauteur de 30% du montant estimé soit 5 166.30 € HT.
- Inscrit cette dépense au budget en section d'investissement.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) Délibération – Signalisation et adressage – DM N° 3 au budget communal

✚ 2a – Adressage

Madame le Maire rappelle que l'adressage est en cours et qu'il est convenu l'achat de panneaux Rue et numéro.

Le montant du devis Self Signal pour l'achat de panneaux signé en juin 2022 est de 6 216.24 € HT soit 7 459.49€ TTC.

Un devis complémentaire a été demandé suite à des manques constatés sur la commune.

Le devis complémentaire s'élève à 158.80 € HT soit 190.56€ TTC.

Il est précisé qu'au budget communal en section Investissement au compte 2152, il a été voté un montant de 7000€ et qu'aux vus des devis le montant a été sous-évalué. Madame le Maire demande à procéder à un mouvement de crédit afin de pouvoir honorer les factures prochaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis complémentaire de la société Self Signal pour un montant de 158.80 € HT soit 190.56€ TTC
- ACCEPTE et autorise Madame le maire à procéder aux mouvements de crédits section investissement au compte 2152 par la décision modificative n° 3.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2b - Signalisation

Madame le Maire informe de la fin des travaux de sécurisation du Pôle enfance et demande au Conseil Municipal de procéder à un mouvement de crédit de 13 000€ afin de payer Le TE 61 pour l'éclairage Public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE et autorise Madame le maire à procéder aux mouvements de crédits en section investissement au compte 2152 par la décision modificative n° 3.

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recette
Fonctionnement	67	678	-14 000 €	
Fonctionnement	023		+14 000 €	
Investissement	021			+ 14 000 €
Investissement	21	2152	+ 14 000 €	

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3) Délibération - Assainissement – Décision Modificative N° 2

Vu le budget primitif assainissement 2022 adopté le 07 avril 2022

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits pour permettre le financement d'emprunt

Le conseil, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 2 suivante :

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	67	678	- 900.00€	
Fonctionnement	023	023	+ 900.00€	
Investissement	021	021		+ 900.00 €
Investissement	16	1681	+ 900.00 €	

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4) Tarifs Assainissement 2023 (période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023) - Délibération

Suite aux réglementations imposées par l'Etat dû aux mesures COVID-19, concernant l'hygiénisation des boues avant épandage et des frais engendrés sur la station d'épuration dont l'injection de lait de chaux, Madame le Maire propose de revoir les tarifs assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **décide** de fixer aux montants ci-dessous les tarifs de redevance d'assainissement pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

*Abonnement : **6.25€/mois soit 75.00 €/an**

*Consommation : **2.00 €/M3**

Le tarif de la redevance modernisation des réseaux de collecte sera fixé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie suivant notification de l'année concernée.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5) Délibération – Créances irrécouvrables d'assainissement – Effacement de la dette

Le comptable de la collectivité a communiqué l'état des produits qu'il n'a pu recouvrer, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'admettre en non-valeur pour cause d'effacement de dette l'ensemble des produits émis par le service assainissement à l'encontre du redevable suivant :

Redevable	Référence dette	Montant
X	2020-2021	257.79 €

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6) Lettres reçues : Sécurité du bourg et entretien de logements vacants

Madame le Maire fait lecture de courriers reçus de :

- ✚ Monsieur PALLUD Jean, Madame et Monsieur Négri concernant une vitesse excessive des véhicules légers et des poids lourds dans le centre bourg ainsi qu'une étroitesse des trottoirs pour les piétons accentuant la dangerosité du lieu. Une copie de cette lettre a été adressée au Département à leur initiative.
- ✚ Monsieur Pommier Didier, concernant le manque d'entretien des façades des logements du bourg.

7) Informations et questions diverses

Aire de loisirs intergénérationnelle :

L'appel d'offres a été lancé pour 3 lots le 30 août avec une date limite de remise des offres au 3 octobre à 12h :

- Lot 1 - Voirie et réseaux divers
- Lot 2- Equipements sportifs, ludiques et divers
- Lot 3-Paysage et plantations

Centre bourg :

L'appel d'offres est paru en juillet/août avec remise des offres fin août pour des travaux d'exécution en octobre 2022. EPFN a annoncé une envolée des prix avec une incidence sur le reste à charge pour la commune. EPFN procède actuellement à l'analyse des offres.

Une réunion entre maire, adjoints, EPFN, le P2AO est prévue fin septembre. Par conséquent, les démolitions prévues en octobre seront retardées tant que l'analyse d'EPFN n'est pas clairement présentée.

Laiterie Deschamps :

Réception de fin de travaux réalisée fin août.

En cours, la préparation du dossier de consultation des entreprises (DCE) pour le remplacement de la couverture pour une consultation fin d'année 2022.

Des devis sont en attente pour une porte sectionnelle.

Elagage des haies :

La compétence de l'élagage des haies des voies communales est à la charge des communes.

Le fauchage des accotements et des talus demeurent compétence CDC VAM.

Pour le secteur du Merlerault, la commune a sollicité les deux entreprises attributaires du marché de la CDC VAM, soit :

- Voies communales situées au Nord de la RD 926 : Entreprise Presta-vert (exécution en décembre)
- Voies communales situées au Sud de la RD 926 : Entreprise Leconte (prestation réalisée début septembre)

Curage de fossés :

L'entreprise David Fourré a réalisé le curage et ou création de fossés d'assainissement sur les chemins :

- Direction St Germain de Clairefeuille
- La Rue Verte
- De Prêtra

Les travaux ont été réalisés semaine 36.

Commune Nouvelle :

Les rencontres entre les maires et adjoints des communes de Nonant-le-Pin, St Germain de Clairefeuille, Ménil-Froger, Menil-Vicomte, Lignières, Champ-Haut, Les Authieux du Puits, La Genevraie, Godisson, Le Merlerault, se poursuivent.

Une rencontre d'information, de l'ensemble des conseillers municipaux des 10 communes composant le Pays du Merlerault est organisée le lundi 17 octobre 2022.

Tri sélectif :

Le service déchets de la CDC VAM sera contacté pour un espacement des containers (Route d'Echauffour et Route de Paris) et permettre le dépôt des 2 côtés.

Eclairage Public :

Voir pour couper l'éclairage au pôle enfance à partir de 18h30. Voir également suite aux demandes de l'Etat de faire des économies d'électricité, de couper l'éclairage public de l'ensemble de la commune à 22h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Signatures

Le Maire	Le Secrétaire de Séance